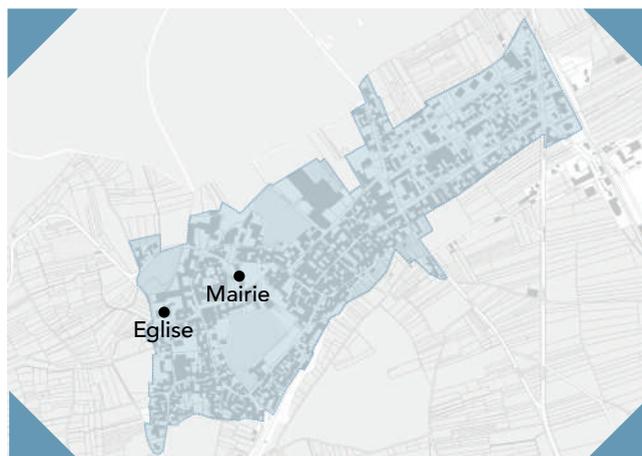


Pour faire connaître votre projet, retournez le formulaire complété :

Permanences d'Urbam Conseil - Enercoop à la mairie du Mesnil-sur-Oger

3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois  
de 13h30 à 15h30  
2, place de la mairie

Des aides renforcées dans le périmètre OPAH-RU du Mesnil-sur-Oger :



## À URBAM CONSEIL

- par courriel :  
marne@urbam.fr
- par voie postale :  
23A, rue André Dhôtel  
08130 ATTIGNY
- ou en les contactant par téléphone au :  
03 24 71 00 91

## DANS VOTRE MAIRIE

Les informations recueillies dans le formulaire joint seront traitées de manière confidentielle par Urbam Conseil dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH et seront conservées pendant la durée de l'opération. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant Urbam Conseil : 45 bis, rue de Nancy, BP 80246, 88007 EPINAL Cedex ou au 03.29.64.05.90



Le Mesnil-sur-Oger

# OPAH (-RU)

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (de Renouvellement Urbain)



Aides financières

Conseils techniques et assistance administrative

Rénovation énergétique

Autonomie et maintien à domicile

Habitat indigne et très dégradé

Lutte contre la vacance

## Êtes-vous concerné(e) ?

Pour les propriétaires ou copropriétaires d'un logement de plus de 15 ans, occupé ou loué, avec un projet de travaux :



Amélioration de la performance énergétique



Adaptation du logement pour le maintien à domicile



Réhabilitation d'un logement très dégradé ou indigne



Remise sur le marché d'un logement vacant

**Vous avez droit à des aides financières, des prêts incitatifs et des avantages fiscaux**

Subventions de l'Anah, d'Épernay Agglo Champagne et de la Région, éco-prêt travaux à taux zéro, TVA à taux réduits, réduction d'impôt pour les propriétaires bailleurs.

*Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants, de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs et d'atteinte d'un niveau minimal de performance énergétique selon les cas.*

**Et vous pouvez être accompagné(e) gratuitement de façon personnalisée par l'équipe Urbam Conseil - Enercoop**

- Informations et conseils
- Visite sur site et étude de faisabilité
- Évaluation énergétique et programme de travaux
- Plan de financement, montage et dépôt des dossiers de subventions et de prêts

## Comment procéder ?

- 1 Prendre contact avec Urbam Conseil :
  - par téléphone : 03 24 71 00 91
  - par mail : marne@urbam.fr
  - en remplissant le formulaire joint
  - en vous rendant à une permanence (planning au dos)
- 2 Définir votre projet à l'aide d'une visite sur place et de conseils techniques : analyse des devis, vérification des critères techniques.
- 3 L'équipe Urbam Conseil - Enercoop est votre unique interlocuteur pour le montage de votre dossier de demande de subventions.
- 4 Lorsque les travaux sont terminés, Urbam Conseil-Enercoop réalise une visite de contrôle et vous accompagne pour l'obtention des subventions.

## ATTENTION !

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des financeurs



## Quel est votre projet ?

Vous envisagez des travaux de réhabilitation et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement financier, technique et administratif ?

**Faites connaître votre projet en complétant le coupon-réponse ci-dessous. Ces démarches sont gratuites et sans engagement.**

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Adresse : .....

Votre projet concerne :

- votre résidence principale
- un ou des logement(s) que vous louez
- un ou des logement(s) vacant(s)
- une copropriété

Adresse du logement ou de l'immeuble concerné : .....

Travaux envisagés :

- amélioration énergétique
- autonomie et maintien à domicile
- réhabilitation d'un logement inconfortable
- réhabilitation d'un logement dégradé
- réhabilitation d'un immeuble

Vous souhaitez être recontacté(e) :

- par courriel
  - par téléphone
- vos disponibilités (jours et horaires) :

.....  
.....